



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

Commune de Condamine

**PROCES-VERBAL COMPLET  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 DECEMBRE 2024**

**Le 12 décembre 2024,**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 décembre 2024, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien VAILLOUD, Maire.

Présents : VAILLOUD D - EDET M - BERTRAND A - BUISSON D - DELEUZE. A - FAVRE R - GRISARD Y - MAGDELAINE G – THOMASSET N – VANET S.

Pouvoirs :

Excusés :

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

**Monsieur GRISARD Yohan est désigné pour remplir cette fonction.**

## 01 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2024

► *Vote : Unanimité*

## 02- DELIBERATION MODIFICATIVE POUR LA VENTE D'UN LOT DE TERRAIN CONSTRUCTIBLE « LOTISSEMENT DE LA TEPPE ».

La délibération est reportée à la prochaine réunion du Conseil Municipal.  
Les futurs acquéreurs du terrain demandent un temps de réflexion avant de prendre leur décision.

## 03 – LOCATION DE LA SALLE « ESPACE RENCONTRES ».

Les membres du Conseil Municipal ont débattu sur le point de la location de la salle « Espace Rencontres » aux administrés extérieurs.

Il a été décidé d'ouvrir aux personnes extérieures à la commune cette salle.

Les tarifs ont été instaurés pour les personnes extérieures de la commune comme suit :

Salle du bas			Salle du haut		
Caution salle	Prix location	Caution ménage	Caution salle	Prix location	Caution ménage
1 500.00	300.00	200.00	500.00	100.00	100.00

Le tarif de location des salles reste inchangé pour les personnes de la commune.

► *Vote : Unanimité*

## 04- QUESTIONS DIVERSES.

### - Demande location d'un local de stockage :

DINA COUTURE située sur la commune du Vieu d'Izenave – Hameau du Balmay souhaite louer un local de 50 m<sup>2</sup> afin de stocker des matières premières ou produits finis destiné à la puériculture.

Les membres du Conseil Municipal vont proposer le local de l'ancienne salle de repos des maternelles.

Le prix au m<sup>2</sup> est de 8.00 €

Le montant des charges fixes mensuelles proposé est de 50.00 €.

### - Commerce de la boulangerie – Garage ALB :

Les exploitants du commerce de la boulangerie et du garage automobiles ALB ont fait une demande d'implantation d'un panneau publicitaire sur la barrière du bâtiment communal « espace rencontres » côté rue de la Doye.

Monsieur le Maire a projeté quelques photos avec insertion du projet dans le site. Le Conseil Municipal va proposer un panneau à l'angle de la route de la Combe du Val et Rue du Quart d'Amont pour le garage ALB.

Une possibilité d'implantation de panneaux sur le bâtiment « espace rencontres » est envisageable pour les 2 activités professionnelles mais dans une taille raisonnable pour ne pas mobiliser la totalité de la barrière.

### - Repas de Noël à la cantine communale :

Le repas de Noël de la cantine sera préparé par notre traiteur RPC et servi le 20 décembre 2024 au Complexe de la Croix Rousse.

L'ensemble des élus disponibles, les enseignantes et le personnel communal sont invités.

- Départ à la retraite de l'agent technique communal et de la secrétaire de mairie :

Lors de la réunion, le départ en retraite de Monsieur NIOGRET Bruno, employé technique, prévu le 01 février 2026 a été évoqué. La prise de ses congés et le solde de ses RTT sera à prévoir ainsi que son remplacement.

Le départ en retraite de Madame ESCUDERO Nathalie, secrétaire de mairie, prévu le 31 décembre 2027 a également été abordé. Il est nécessaire de réfléchir sur son remplacement : quel type d'agent recruter, formation alternée ....

- Projet de convention avec la Bibliothèque Départementale :

La Bibliothèque Départementale ne souhaite pas conserver l'antenne de CONDAMINE uniquement dans le cadre de « prêt de livres et ouvrages ».

Si la commune souhaite conventionner directement avec la Bibliothèque Départementale et ne plus être une antenne, il est nécessaire de mettre en place un projet « d'animations ».

Une réflexion est à mener dans ce sens.

- Les rendez-vous « AGE'ILITE

L'association « Kiné Prévention Auvergne Rhône Alpes » en partenariat avec « Azalée », le Département de l'Ain et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, organise un atelier de 9 séances sur la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans (vivant à domicile ou en EHPAD).

**Madame Sandrine GEAY, kinésithérapeute au sein du « Complexe de la Croix Rousse » à Condamine organise une conférence le mercredi 08 janvier 2025 à 14h00 à l'Espace Rencontre.**

Cette conférence d'informations permettra de s'inscrire aux 9 ateliers axés sur l'équilibre et la prévention des chutes qui auront lieu également à l'Espace Rencontre tous les mercredis du 15 janvier 2025 au mercredi 12 mars 2025.

Vous avez la possibilité de vous inscrire auprès du secrétariat de mairie pendant les horaires d'ouverture au public et avant le 08 janvier 2025.

Les membres du Conseil Municipal invitent toutes les personnes de plus de 60 ans à participer à cette conférence d'informations afin de mieux appréhender le vieillissement de la personne et ses aléas.

- Maison médicale de Santé de Saint-Martin du Fresne :

Le personnel de santé de la Maison de santé remercie la commune pour son soutien financier.

- Vœux de la Municipalité :

Monsieur le Maire ainsi que tous les membres du Conseil Municipal invitent tous les administrés de la commune à la cérémonie des vœux qui aura lieu **le dimanche 05 janvier au gymnase du « Complexe de la Croix Rousse » à 16h00.**

## FIN DE LA SEANCE A 22H00

Monsieur le Maire soussigné constate que le compte rendu sommaire de la séance du 07 novembre 2024 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été mis en ligne sur le site Internet de la commune le 16 décembre 2024, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,  
Damien VAILLOUD



Le secrétaire de séance,  
Yohan GRISARD

